

Abolition des pratiques de veuvages néfastes aux femmes en pays Guin



La préfecture des Lacs a officialisé jeudi une nouvelle loi coutumière abolissant les pratiques de veuvages néfastes aux femmes et instaurant la dignité de la veuve pour les générations à venir. L'initiative est à mettre à l'actif de l'ONG Alafia et l'équipe des Alumniun à travers le projet « Eradication des pratiques coutumières de veuvage ».

La loi nouvelle coutumière du veuvage du peuple Guin limite le nombre de jours voire du mois des rituels du veuvage à une seule journée.

Désormais pour son veuvage, la veuve est admise en internement la veillée vers 18 heures et le lendemain à la meilleure heure elle est libérée.

Fini donc les pratiques inhumaines, dégradantes et humiliantes à l'endroit des veuves le plus souvent et parfois des veufs qui sont sujets entre autres à des réclusions de plus ou moins longue durée, des privations alimentaires, des interdictions portant gravement atteinte à leur dignité et à leurs droits fondamentaux.

« Ce jour est solennel parce qu'il représente un nouveau départ pour nos mères, nos femmes, nos filles non seulement pour les générations actuelles mais aussi pour les

génération futures...Elles n'auront plus à supporter une autre souffrance, un autre poids que celui de la mort de leur bien aimé qui est déjà un vide que rien ne peut combler », s'est félicité Adzoavi Nyuito Tatey, Directrice exécutive de l'ONG Alafia.

{loadmoduleid 210}

La loi a été entérinée à travers une déclaration des Chefs traditionnels et des prêtres et prêtresses des religions traditionnelles, des chefs de famille et des tassinons de ladite préfecture.

Pour Nana Ane Ohiniko Quam Dessou XV, Roi des Mina Chef Traditionnel de la ville d'Aného, cette loi n'est qu'une partie remise des initiatives visant à alléger la souffrance des veuves dans la préfecture des Lacs.

« Le deuxième pas que nous allons poser ira dans le sens de quelles manières, protéger la veuve et l'orphelin. Parce qu'il y a certaines pratiques dans certaines de nos communautés qui font que la veuve une fois son mari décédé est chassée de la maison conjugale ou familiale. Nous allons engager un nouveau plan pour éradiquer tout cela », a promis sa Majesté Ohiniko Quam Dessou XV.